



CONSEIL DE FACULTE PLENIER

28 AVRIL 2015 – 17 h 00

SALLE GABRIEL MARTY

Etaiet présents :

Enseignants :

ATTAL Michel, BLANQUET Marc, BLIN Olivier, DE LAMY Bertrand, DEVILLE Sophie, FABRIES-LECEA Eugénie, JEAN Séverin, LE GALLOU Cécile, MACORIG-VENIER Francine, NELIDOFF Philippe, VAILLANT Romain

Etudiants :

BERTRAND Thomas, GLINEL Marie, PETRACHI Hugo, TEICH Philippe

BIATS :

FONTORBES Oriane, HOMPHONGSAPHONE Béatrice, SOUSSOTTE Nathalie

Personnalités extérieures :

GAUDILLERE Pascal, SAINT-GENIEST Patrice

Avaiet donné procuration :

Enseignants :

BABA AISSA Latifa, CASTETS-RENARD Céline, HOUIN SAINT-ALARY Corinne, MARRIGUES Jean-Charles, MIRABAIL Solange, PAULIN Christophe

Etudiants :

ABOMEY Tony Vincent, DELPIERRE Rachel, RIPOUTOT-CASSAN Marion

Personnalités extérieures :

CARTHE-MAZERES Isabelle, GENDELMANN Patricia, ,

Le quorum étant atteint, le conseil débute à 17 heures.

Monsieur le doyen ouvre la séance par quelques informations concernant la faculté de droit.

Il informe le conseil que Madame Emilie Driguez a rejoint l'équipe du décanat. Elle occupe le bureau AR 195 et sera notamment en charge des toges d'enseignants.

Il indique également que Monsieur Père Pastor Vilanova, ancien étudiant de la faculté de droit, a été élu juge à la Cour européenne des droits de l'homme comme représentant de l'Andorre.

Il ajoute que le prix Georges Vedel de la meilleure plaidoirie de la question prioritaire de constitutionnalité a été attribué à l'équipe de la faculté de droit de l'Université Toulouse 1 Capitole pour les défenseurs.

L'équipe était composée de 5 membres, trois étudiants en M2 Droit public fondamental (Nana-Fatouma Askofaré, Rémi Pradalier et David Périé-Fernandez) et deux étudiants en Master 2 Droit pénal et sciences criminelles (Leslie Nardari et Anthony Iachemet).

Ensuite, il informe le conseil qu'un étudiant de la Faculté de droit de Toulouse s'est également illustré au concours de plaidoirie du Grand Sud, réunissant les finalistes étudiants des concours d'éloquences internes de Toulouse, Perpignan, Montpellier, Avignon, Aix-en-Provence, Toulon, Nice et Sciences po Paris Menton sous le haut-Patronage de Christiane Taubira Garde des sceaux, Ministre de la Justice. Il s'agit de Nicolas Jouanin, vainqueur de l'As de la plaidoirie en 2014

Le doyen souligne enfin que la faculté et l'université vont financer des formations linguistiques ou même des séjours linguistiques à l'étranger. L'objectif est d'améliorer le niveau des enseignants-chercheurs pouvant exercer dans les filières partiellement ou entièrement en anglais et permettre la publication d'articles, notamment en anglais, dans les revues internationales.

1/ Offre de formation 2016-2020

- science politique

L'offre de formation de science politique doit être formellement adoptée par le conseil.

Adopté à l'unanimité

- licence droit

Le doyen présente l'offre de formation et invite chacun à avoir une vue d'ensemble de celle-ci : elle doit être lisible, cohérente et professionnalisante.

Le doyen appelle à un vote sur les deux propositions suivantes :

1^{ère} proposition : 33 heures de cours – 9 séances de travaux dirigés pour L1 et L 2

2^{ème} proposition : 33 heures de cours – 9 séances de travaux dirigés au 1^{er} semestre

10 séances de travaux dirigés au 2^{ème} semestre

9 séances de travaux dirigés au 3^{ème} semestre

Il indique clairement avoir une préférence pour la première proposition.

La proposition 1 est adoptée.

Dans le cadre de l'offre de formation, le doyen propose en conseil la liste suivante des TD en deuxième année de licence :

T.D. LICENCE 2EME ANNEE

Combinaison semestre 3	Combinaison semestre 4
Droit civil 1 – droit administratif 1	Droit civil 2 – droit administratif 2
Droit civil 1 - droit des affaires 1	Droit civil 2 - droit des affaires 2
Droit civil 1 – droit pénal	Droit civil 2 – procédure pénale
Droit des affaires 1 – droit pénal	Droit des affaires 2 – procédure pénale
Droit administratif 1 – droit européen	Droit administratif 2 - droit fiscal
Droit administratif 1 – droit des affaires 1	Droit administratif 2 – droit des affaires 2
Droit administratif 1 – droit pénal	Droit administratif 2 – procédure pénale
Droit civil 1 –droit européen	Droit civil 2 – droit fiscal

Liste adoptée.

Modifications année 2015-2016

Le conseil aborde ensuite les modifications devant entrer en vigueur dès l'année 2015-2016.

L1, L 2 droit et gestion

Madame Isabelle Solé-Laporte, maître de conférences en gestion, présente les modifications relatives à la licence 1 puis à la licence 2 droit et gestion.

Dans le premier cas, il s'agit de simples ajustements alors que dans le second cas, c'est une mise en place de la deuxième année avec dans les deux cas un équilibre d'ensemble entre le droit et la gestion.

L'offre est adoptée à l'unanimité

Licence économie-droit

Monsieur Michel-Benoît Bouyssou, maître de conférences en économie, présente l'offre de formation de licence économie et droit.

L'offre est adoptée à l'unanimité avec des modifications relatives à l'intitulé d'un cours de droit pénal des affaires qui devient droit pénal.

Modification parcours IBL

Adopté à l'unanimité

Modification parcours franco-québécois

Adopté à l'unanimité

Augmentation du tarif de la préparation d'été IEJ

Monsieur Attal explique les raisons de cette augmentation : le tarif de la préparation d'été (400 €) n'a pas connu d'augmentation depuis l'année 2005.

La proposition d'augmentation de 50€ vise à prendre en charge les frais de secrétariat liés au recrutement d'un vacataire, rendu nécessaire par l'augmentation de l'effectif des étudiants inscrits.

Nouveau tarif : 450€.

L'augmentation est adoptée.

La question de la nomination des assesseurs est reportée à un prochain conseil.

Le doyen informe que la cérémonie de rentrée solennelle aura lieu le :
Jeudi 1^{er} octobre 2015

La remise du doctorat honoris causa à M. Skouris aura lieu le 25 septembre 2015 à 17 heures en amphi Cujas.

O. Fontorbes intervient pour souligner les manquements répétés de certains enseignants en matière de respect des délais pour les corrections ou d'absences aux surveillances d'examen.

Le doyen demande à ce que des retours soient faits par les services de scolarité quant aux enseignants ne remplissant pas leurs obligations, afin que des rappels à l'ordre soient effectués et des mesures prises.

Le conseil de faculté est clos à 19 h 15.